CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E79821** **VALABLE JUSQU'AU** **11/04/2027**

ÉDITÉ LE 20/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1998

Raison sociale : ASTRUC

Forme juridique : SARL

Capital : 51 500

670 RUE DE FARNIER
ZI CORSAC 2
43700 BRIVES-CHARENSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LE PUY EN VELAY 1998B00100

Siret : 418 534 574 00029

Téléphone : 04 71 05 41 06 **Fax :**

Portable : 06 20 97 47 09

Code NACE : 4333Z

Responsabilité légale :
ASTRUC NICOLAS GÉRANT

Numéro caisse de congés payés : 8202484

Assurance Responsabilité Travaux :
MMA IARD 149078947

Assurance Responsabilité Civile :
MMA IARD 149078947

Site Internet :

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2025

E-mail : contact@astruc43.fr

Effectif moyen : 23 **Tranche de classification :** EFF3 **Chiffre d'affaires H.T. :** 4 611 292 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6261	Chapes	2	20/02/2025
6312	Carrelages - revêtements - mosaïques (Technicité confirmée)		20/02/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/02/2026 15:25

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.